

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CE COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE PUBLIÉ, DISTRIBUÉ OU DIFFUSÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE NI À DES RESSORTISSANTS AMÉRICAINS (« U.S. PERSONS »), POUR LEUR BÉNÉFICE OU POUR LEUR COMPTE (TEL QUE DÉFINI DANS LA RÉGULATION 5 AU TITRE DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933), EN AUSTRALIE, AU CANADA, EN AFRIQUE DU SUD OU AU JAPON OU TOUTE AUTRE JURIDICTION OU L'OFFRE OU LA VENTE DE TITRES SONT OU SERAIENT INTERDITES PAR LA LOI APPLICABLE.

GENFIT annonce le règlement-livraison de l'Offre Globale Montant de l'offre d'environ 155,4 millions de dollars U.S.

Lille (France), Cambridge (Massachusetts, États-Unis), le 29 mars 2019 – GENFIT SA (Euronext : GNFT - ISIN : FR0004163111) (« **GENFIT** » ou la « **Société** »), société biopharmaceutique de phase avancée focalisée sur la découverte et le développement de solutions thérapeutiques et diagnostiques innovantes dans le domaine des maladies du foie, notamment d'origine métabolique, annonce aujourd'hui le règlement-livraison de l'augmentation de capital précédemment annoncée et dont la souscription a été réservée à une catégorie de personnes pour un nombre total de (a) 7.147.500 actions ordinaires sous la forme d'*American Depositary Shares* (« **ADSs** ») à un prix de souscription unitaire de 20,32 de dollars U.S.- chacune d'entre elles représentant une action ordinaire (l'« **Offre d'ADS** ») et (b) 500.000 actions ordinaires à un prix de souscription unitaire de 18,00 euros dans le cadre d'un placement privé en Europe (y compris la France) et dans d'autres pays en dehors des États-Unis (le « **Placement Privé** » et, ensemble avec l'Offre d'ADS, l'« **l'Offre Globale** »). Le nombre d'actions émises dans le cadre de l'Offre d'ADS comprend 997.500 ADSs émis du fait de l'exercice intégral par les banques garantes de l'Offre Globale (les « **Banques Garantes** ») de l'option de surallocation relative à la souscription d'ADSs supplémentaires (l'« **Option de Surallocation** »). Le montant brut cumulé de l'Offre Globale, avant déduction des commissions, frais et dépenses à payer par la Société, est égal à environ 155,4 millions de dollars U.S. Tous les titres vendus dans le cadre de l'Offre Globale ont été émis par GENFIT.

Les actions ordinaires de GENFIT sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Les ADSs sont admises aux négociations sur le Nasdaq Global Select Market sous le symbole « GNFT ». Les ADSs ont commencé à être négociées sur le Nasdaq Global Select Market à compter du 27 mars 2019.

SVB Leerink et Barclays sont intervenus en qualité de coordinateurs globaux associés de l'Offre Globale et de teneurs de livre associés de l'Offre aux États-Unis. Roth Capital Partners et HC Wainwright & Co. sont intervenus en qualité de chefs de files de l'Offre d'ADS. Bryan, Garnier & Co. Limited et Natixis sont intervenus en qualité de teneurs de livre associés du Placement Privé.

* * *

Le présent communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction, et ne pourra être considéré comme une offre, une sollicitation ou

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

une vente dans une quelconque juridiction au sein de laquelle toute offre, sollicitation ou vente serait illégale avant un enregistrement ou une certification conformément à la réglementation locale.

À PROPOS DE GENFIT

GENFIT est une société biopharmaceutique de phase avancée focalisée sur la découverte et le développement de solutions thérapeutiques et diagnostiques innovantes dans le domaine des maladies du foie, notamment d'origine métabolique, où les besoins médicaux non satisfaits sont considérables, notamment en raison d'un manque de traitements approuvés. Son candidat-médicament le plus avancé, elafibranor, est actuellement en cours d'évaluation dans une étude clinique pivot internationale de phase 3 (« **RESOLVE-IT** ») comme traitement potentiel de la stéatohépatite non-alcoolique (« **NASH** »). Cette pathologie est considérée comme une urgence médicale par les autorités réglementaires, parce qu'elle est potentiellement grave, bien que souvent asymptomatique avant les stades avancés, et parce que sa prévalence est en augmentation. Elafibranor a également obtenu des résultats cliniques préliminaires positifs lors de son étude de phase 2 dans la PBC, une maladie hépatique chronique grave. Dans le cadre de la prise en charge clinique des patients NASH à travers une approche intégrée, la Société développe également un nouveau test diagnostique *in vitro*, ou IVD, non-invasif et facile d'accès, destiné à identifier les patients atteints de la NASH éligibles à une intervention thérapeutique. Installée à Lille, Paris et Cambridge, MA (USA), l'entreprise compte environ 150 collaborateurs.

GENFIT est une société cotée sur le Nasdaq Global Select Market aux États-Unis (Nasdaq : GNFT) et sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, Compartiment B (Euronext : GNFT - ISIN : FR0004163111).
www.genfit.fr

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions GENFIT dans un quelconque pays.

Aucune communication ni aucune information relative à l'Offre Globale ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. L'émission ou la souscription des actions de la Société peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques ; ni GENFIT ni les Banques Garantes n'assument une quelconque responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 telle que transposée dans chacun des États membres de l'Espace Économique Européen telle que modifiée ou remplacée (la « **Directive Prospectus** »).

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans une quelconque juridiction, y compris la France.

Les actions de la Société ont fait uniquement l'objet d'un placement privé en France et/ou hors de France (à l'exception des États-Unis d'Amérique) auprès des personnes visées par l'article L.411-2-II du code monétaire et financier.

Espace Économique Européen

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (les « **États membres** »), aucune action n'a été entreprise à l'effet de permettre une offre au public d'actions de la Société rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. Par conséquent, les actions de la Société n'ont été offertes dans les États membres uniquement :

- à des investisseurs qualifiés, tels que définis dans la Directive Prospectus ;
- à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus) par Etat membre ; ou
- dans des circonstances entrant dans le champ d'application de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression « offre au public d'actions de la Société » dans un État membre donné signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les actions de la Société objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces actions de la Société, telle que cette notion a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré.

Ces restrictions de vente concernant les États membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les États membres.

France

Les actions de la Société dans le cadre de l'Offre Globale n'ont été ni offertes ni cédées, directement ou indirectement, au public en France. Toute offre ou cession d'actions de la Société ou distribution de documents d'offre n'a été effectuée en France qu'à (a) des personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers et/ou (b) des investisseurs qualifiés et/ou à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre, tels que définis aux et en conformité avec les articles L.411-1, L.411-2 et D.411-1 du code monétaire et financier.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Royaume-Uni

Le présent communiqué est adressé uniquement (i) aux personnes qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (« *investment professionals* ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« **Ordonnance** »), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (« sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Les actions de la Société offertes dans le cadre de l'Offre Globale ont été uniquement destinées aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contact relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des actions de la Société dans le cadre de l'Offre Globale ne pouvaient être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 de l'Ordonnance.

Documentation

Le prospectus d'admission sur le marché réglementé d'Euronext à Paris des actions nouvelles émises dans le cadre de l'Offre Globale a reçu le visa n°19-118 de l'Autorité des marchés financiers le 27 mars 2019. L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques figurant dans ce prospectus.

CONTACT

GENFIT | Investisseurs

Naomi EICHENBAUM – Relations Investisseurs | Tel : +1 (617) 714 5252 | investors@genfit.com

RELATIONS PRESSE | Media

Bruno ARABIAN – Ulysse Communication | Tel : 06 87 88 47 26 | barabian@ulyse-communication.com

Hélène LAVIN – GENFIT | Tel : 03 20 16 40 00 | helene.lavin@genfit.com